



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

**Flash**  
*Ecoles* 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

**FLASH n° 1 2016-2017 Mardi 23 Août 2016 SE-UNSA 974**

**Toute l'équipe du SE-UNSA vous souhaite une bonne rentrée !!!**

**SYNDICALISATION 2016-2017**

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

**3 moyens de payer sa cotisation**

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement

[www.se-unsa974.org/contact/adhesion/cotisation16-17.pdf](http://www.se-unsa974.org/contact/adhesion/cotisation16-17.pdf)

autorisation de prélèvement: [www.se-unsa974.org/contact/adhesion/prelev1617.pdf](http://www.se-unsa974.org/contact/adhesion/prelev1617.pdf)

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10eme du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2014-2015 il est automatiquement reconduit.

- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182>

**Sommaire**

1- Ajustements de rentrée : 20 ouvertures de classes

2- Ce qui change dans le 1<sup>er</sup> Degré :

**1/ Ajustements de rentrée : 20 ouvertures de classes**

**Le groupe de travail « ajustement de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré » s'est tenu le 23/08/16.**

La base de travail portait sur : 14 moyens d'ouverture disponibles. A ceux là, 6 moyens supplémentaires seront pris à titre provisoire sur les moyens de l'académie dont 3 postes G non pourvus.

**Les ouvertures seront effectives le plus tôt possible dans les écoles :**

- **Le rectorat informera les IEN.**

- **Les inspections peuvent affecter un remplaçant jusqu'à la nomination des enseignants. Elle devrait se situer au plus tard à la fin août.**

20 écoles sont concernées par une ouverture de classe :

1 - EE La Chaloupe Centre, IEN St Leu : 1 mat

2 - EM Les Bancouliers, IEN St-Denis 2 : 1 mat

3 - EE Sarda Garriga, IEN St Paul 1 : 1 mat

4 - EM Bois de Nèfles, IEN St Denis 2 : 1 mat

5 - EM Isnelle Amelin, IEN Saint-Pierre 1 : 1 mat

6 - EE Georges Brassens, IEN Petite Ile : 1 élem

7, 8 - EE Mathilde Frappier de Montbenoit, IEN St Paul 2 : 2 mat (1 TPS et 1 mat)

9 - EE Ravine Cocos, IEN Ste-Marie : 1 mat

10 - EE René Manglou, IEN Ste-Suzanne : 1 élem

- 11 - EE Ernest Vélia, IEN Tampon 2 : 1 mat
- 12 - EE St-Clair Agénor, IEN Ste-Suzanne : 1 élem
- 13 - EE Henry Dunant, IEN St-Denis 3 : 1 élem
- 14 - EE Bras Creux, IEN tampon 1 : 1 élem
- 15 - EE Centre Saint-Philippe, IEN St-Joseph : 1 élem
- 16 - EE Bras des Chevrettes, IEN St-André : 1 élem
- 17 - EM Plateau Goyaves, IEN Saint-Louis : 1 mat
- 18 - EE Maxime Lahope, IEN Ste-Marie : 1 mat
- 19 - EE Paul Hermann, IEN Avirons : 1 élem
- 20 - EE Albert Camus IEN Avirons : 1 élem

Le cas de l'école Victor Hugo à La Possession a attiré l'attention de par son effectif très lourd en maternelle. En cas de local disponible, une ouverture pourrait être envisagée.

## 2/ Ce qui change dans le 1<sup>er</sup> Degré :

### - ISAE pour les PE

L'Isae passe de 400 euros à 1200 euros annuels. Elle sera versée mensuellement dès le mois de septembre. Cette augmentation marque la fin d'un combat initié et mené par le SE-Unsa depuis 2011 pour obtenir un alignement de l'Isae pour le 1er degré sur le montant du 2nd degré.

Le SE-Unsa continue d'intervenir pour que certains personnels ne soient pas écartés de cette indemnité : en savoir plus

### - Point d'indice de la Fonction Publique et indemnités

Le point d'indice a été augmenté de 0.6 % au 1er juillet 2016. Il sera revalorisé à nouveau de 0.6 % le 1er février 2017.

Les indemnités indexées sur la valeur du point d'indice connaissent par conséquent une revalorisation.

C'est le cas par exemple de l'ISSR dont voici les nouveaux montants :

moins de 10 km	
de 10 à 19 km	
de 20 à 29 km	
de 30 à 39 km	28,79 €
de 40 à 49 km	34,19 €
de 50 à 59 km	39,65 €
de 60 à 80 km	45,38 €
Par tranche de 20 km supplémentaire	6,77 €

D'autres indemnités sont concernées, notamment l'indemnité péri-éducative et le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte des collectivités territoriales. La liste complète est disponible sur : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=104608](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104608)

### - Décharge de direction d'école

La hausse des volumes de décharge de direction, actée par les chantiers-métiers de 2013, connaît sa dernière étape à la rentrée :

Écoles de 2 classes => 10 jours fractionnables (au lieu de 4)

Écoles de 8 classes => 1/3 de décharge (au lieu de ¼)

Cette amélioration progressive des décharges notamment pour les petites écoles ne trouve pas toujours de déclinaison concrète sur l'ensemble du territoire. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable que des IA-Dasen renvoient la mise en place de ces décharges à l'éventuelle non-utilisation des moyens de remplacement. Le SE-Unsa est intervenu sur le plan local et sur le plan national pour faire respecter ces améliorations

### - Les nouveaux programmes et les nouveaux cycles

Les 4 cycles d'apprentissage rentrent en vigueur à cette rentrée : Cycle 1 (PS à GS) ; Cycle 2 (CP à CE2) ; Cycle 3 (CM1 à 6è) ; Cycle 4 (5è à 3è).

La rentrée 2016 correspond aussi à la mise en place des nouveaux programmes de cycle 2 et 3.

Retrouvez les points essentiels et les modifications :

**Cycle 2** : <https://ecolededemain.wordpress.com/2016/06/10/lessentiel-sur-les-nouveaux-programmes-de-cycles-2/>

**Cycle 3** : <https://ecolededemain.wordpress.com/2016/06/20/lessentiel-sur-les-nouveaux-programmes-de-cycle-3/>

Des ressources d'accompagnement sont mis en ligne sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99757/ressources-d-accompagnement-des-nouveaux-programmes-de-l-ecole-et-du-college.html>

**NB** : La 1ère langue vivante sera enseignée au CP dès cette rentrée.

### - Evaluation des élèves

**Maternelle** : Les documents pour la rentrée 2016 sont parus : synthèse des acquis, exemples de carnet de suivi, points de vigilance... Les documents d'Eduscol sont des aides au travail d'équipe :

<https://ecolededemain.wordpress.com/2016/03/31/documents-daccompagnement-pour-levaluation-en-maternelle/>

**Elémentaire** : le livret scolaire unique numérique doit se mettre en place. Il remplacera à terme le livret de compétences.

### L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : [974@se-uns.org](mailto:974@se-uns.org)

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : **1D-** dans l'onglet « Objet » du mail :  
ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxxx

**par téléphone:**

Secteur Sud-Ouest (Circo : Etang-Salé, St Louis) : **LAPIERRE Sonia 06 92 63 36 99**

(Circo : Tampon, St Pierre) : **ROGER Erick 06 92 60 48 07**

Secteur Ouest (Circo : Port, Possession, St Paul 3) : **BOYER Luc 06 92 77 71 21**

Secteur Nord (Circo : St Denis, Ste Marie) : **NIFAUT Maryse 06 92 63 29 42**

Secteur Ouest (Circo : St Paul 1 et 2, St Leu) : **TAURAN Véronique 06 92 64 95 67**

Secteur Est (Circo : Bras Panon, St André, Ste Suzanne) **BIJOUX Brice 0692 63 28 09**

(Circo : St Benoit) **GENTY Thierry 0692 51 91 64**

Secteur Sud (Circo : Petite Ile, St Joseph) : **FONTAINE Philibert 06 92 61 72 57**

ASH : **VERDIER Michèle 0692 70 38 62**

Réseaux sociaux : **JEAMBLU Sophie 0692 69 42 95**